



## BAROMÈTRE SOCIAL 2017

*En dépit des améliorations, la précarité reste à un niveau élevé*

Julie Bertrand et Jean-Christophe Charles (Dros)

Rédigé en collaboration avec : Matthias Blanc (Olbia Var Appartements), Gaëlle Bouchet (Ville de Gap), Guillaume Briclot (Carsat Sud-Est), Brigitte Carfantan (Dreal), Véronique Castelain (Amicale du Nid 13), Laurence Diederichs-Diop (CCAS de Marseille), Stéphanie Durieux (Insee), Yves Fasanaro (Caf 06), Nathalie Gatellier-Vignalou (Apprentis d'Auteuil), Carole Koch (Urhaj), Caroline Pascal (Parcours de Femmes), Geneviève Pastorello (Secours Catholique-Caritas France), Anne Quintela (CCAS de Draguignan), Mathieu Sauviac (Directe), Catherine Savignac (CD 13)

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'année 2017 s'inscrit dans la continuité de ce qui a pu être observé ces deux dernières années. L'activité économique poursuit son redressement : le nombre d'emplois augmente encore (15 000 créations d'emploi en un an) et le taux de chômage se replie fortement (- 0,6 point). Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits est reparti à la hausse mais la majeure partie de cette augmentation est portée par les demandeurs d'emploi en activité réduite (catégories B et C, + 9,8 %).

Ces trois années de reprise économique peuvent en partie expliquer que, pour la première fois depuis 2012, le taux de pauvreté en région

diminue (- 0,1 point), contrairement à ce qui s'observe au niveau national (+ 0,2 point). La stabilisation des effectifs d'allocataires du RSA et la diminution des bénéficiaires de l'ASS sont deux éléments encourageants, signifiant que cette reprise économique profite également aux personnes en situation difficile.

Encourageant, car cela ne doit pas masquer la situation sociale régionale, empreinte d'inégalités depuis de nombreuses années. En effet, ce regain d'activité ne suffit pas à combler les écarts de niveau de vie observés qui placent la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au 2<sup>e</sup> rang des régions de France métropolitaine les plus inéga-

litaires derrière l'Île-de-France. Ainsi, en région, les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 830 € par mois alors que les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 3 120 € mensuels.

C'est pour cette raison que les acteurs locaux continuent de se mobiliser et de s'adapter aux réalités de terrain, au plus près des besoins des personnes, à travers des actions permettant de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, de proposer des logements adaptés aux caractéristiques des personnes et des ménages, de lutter contre le non-recours aux droits et d'améliorer les conditions d'existence quel que soit l'âge ou le statut social.



# Les indicateurs clés du Baromètre Social

Sources : Caf de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Insee, Pôle emploi, Direccte Paca/Sese, Pôle emploi/Dares, Carsat Sud-Est, DRSM Paca-Corse, SOeS – Traitement Dros

Retrouvez l'ensemble des chiffres et illustrations de la présente publication, ainsi que des analyses, données complémentaires (indicateurs clés à l'ÉPCI) et autres éléments d'informations sur notre site Internet dans le fichier de données associé au Baromètre.

|                                       | 2007   | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |         |      |
|---------------------------------------|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|---------|------|
| <b>PAUVRETÉ / CONDITIONS DE VIE</b>   |  |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |         |      |
| 1                                     | Taux de bas revenus : part des personnes vivant dans un foyer à bas revenus sur l'ensemble des moins de 65 ans (en %)  |      | 18,2 | 19,1 | 19,5 | 19,9 | 20,1 | 20,4 | 20,7 | 21,5 | 21,2 | 21,4    |      |
| 2                                     | Taux de familles monoparentales à bas revenus parmi l'ensemble des familles monoparentales (en %)  |      |      |      | 48,4 | 48,6 | 49,6 | 49,3 | 48,9 | 49,5 | 46,9 | 46,2    |      |
| 3                                     | Revenu médian des foyers à bas revenus – revenu mensuel par unité de consommation (en €)   |      |      |      | 666  | 675  | 684  | 706  | 722  | 735  | 726  | 733     |      |
| 4                                     | Taux d'allocataires dépendants des prestations Caf : part des foyers pour lesquels les prestations représentent 100 % de leurs revenus (en %)                |      |      |      | 14,9 | 14,0 | 15,9 | 16,1 | 16,8 | 17,1 | 16,7 | 16,6    |      |
| 5                                     | Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif : part des allocataires du RSA socle, de l'AAH et de l'ASS pour 100 personnes de 18-64 ans (en %) [1]      |      | 7,8  | 7,2  | 7,6  | 7,9  | 8,3  | 8,8  | 9,3  | 9,5  | 9,7  | 9,4 (p) |      |
| 6                                     | Évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif (en %)  |      | -7,9 | -2,5 | 7,6  | 4,4  | 4,3  | 5,7  | 5,5  | 2,8  | 1,6  | -3,4    | 0,6  |
| 7                                     | Persistance des allocataires du RSA socle non majoré (allocataires depuis au moins 3 ans)  |      | 48,9 | 48,1 | 43,8 | 43,0 | 44,8 | 49,9 | 50,1 | 51,7 | 53,5 | 56,8    | 56,3 |
| <b>FORMATION / INSERTION / EMPLOI</b> |  |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |         |      |
| 8                                     | Jeunes non insérés : population âgée de 18 à 25 ans qui n'a pas d'emploi et n'est ni étudiante, ni élève, ni stagiaire (en %) [2]                            |      | 20,5 | 21,2 | 21,8 | 22,7 | 23,8 | 24,6 | 25,2 | 25,6 | 26,0 |         |      |
| 9                                     | Part des demandeurs d'emploi de longue durée inscrits depuis un an ou plus, parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories ABC (en %) [3] |      | 32,2 | 29,9 | 28,9 | 33,1 | 35,5 | 36,8 | 38,5 | 40,1 | 41,9 | 42,4    | 42,6 |
| 10                                    | Taux de chômage localisé annuel moyen (en %) [4]   |      | 9,2  | 8,4  | 9,9  | 10,2 | 10,4 | 10,9 | 11,4 | 11,5 | 11,6 | 11,4    | 10,8 |
| 11                                    | Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés par le régime d'assurance chômage (RAC) ou l'ASS, parmi les DEFM de catégories ABCDE (en %)                       |      |      |      |      |      |      |      | 51,1 | 51,4 | 52,4 | 49,2    | 50,2 |
| 12                                    | Part des salariés en emploi stable – CDI ou fonction publique (en %) [2]   |      | 84,5 | 84,6 | 84,5 | 84,7 | 84,9 | 85,0 | 85,0 | 85,0 | 84,8 |         |      |
| <b>LOGEMENT</b>                       |  |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |         |      |
| 13                                    | Part des logements suroccupés (en %) [2]   |      | 12,9 | 12,9 | 12,8 | 12,8 | 12,8 | 12,8 | 12,9 | 12,9 | 12,9 |         |      |
| 14                                    | Part des logements locatifs sociaux parmi les résidences principales (en %)  |      |      |      |      |      |      | 12,7 | 12,9 | 12,9 | 13,1 | 13,1    | 13,3 |
| <b>SANTÉ</b>                          |  |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |         |      |
| 15                                    | Part des assurés de moins de 65 ans bénéficiaires de la CMU-C : assurés du régime général (en %)   |      |      |      | 9,4  | 9,2  | 9,6  | 9,6  | 9,3  | 9,5  | 10,4 | 11,1    | 11,1 |
| <b>PERSONNES ÂGÉES</b>                |  |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |         |      |
| 16                                    | Indice de vieillissement de la population : part de la population de 65 ans et plus sur la population des moins de 20 ans (en %) [2]                         |      | 81,2 | 82,3 | 84,0 | 85,6 | 87,1 | 89,2 | 91,0 | 93,7 | 95,7 |         |      |
| 17                                    | Taux d'allocataires du minimum vieillesse parmi les retraités du régime général (en %)   |      |      |      |      | 6,1  | 6,0  | 5,1  | 5,7  | 5,6  | 5,6  | 5,5     |      |

[1] Les données ASS étant consolidées au fil du temps par Pôle emploi, ces indicateurs varient entre deux Baromètres car ils sont rétropolés chaque année.

[2] 2015 est la dernière année disponible du recensement de la population.

[3] En moyenne annuelle, données corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

[4] Données corrigées des variations saisonnières (CVS).

(p) Données ASS provisoires.

# ACTIONS ET DISPOSITIFS INNOVANTS MENÉS DANS LES TERRITOIRES

## Présentation de l'action de l'Amicale du Nid 13 auprès des mineur-es

Association AdN13 (Amicale du Nid 13)

L'Amicale du Nid 13 va à la rencontre, accueille et accompagne des femmes, des hommes, des personnes transgenres en risque ou en situation de prostitution vers une insertion sociale et professionnelle. Grâce au soutien du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, l'Amicale du Nid 13 accompagne également 20 mineur-es repéré-es par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) en lien avec les équipes éducatives de la protection de l'enfance vers des alternatives à la prostitution.

En effet, les mineurs sont les premiers touchés par les développements de la prostitution. Ce phénomène, à travers des vocables qui en atténuent sa portée (escorting, sugardaddy, pigeonnage...), tend à se banaliser : le sexe devient une monnaie d'échange contre un paquet de cigarettes, du cannabis... Mais le processus prostitutionnel dans lequel des mineurs sont pris les amène à s'exclure peu à peu du dispositif de protection proposé par les institutions. Isolés, ils évoluent dans un environnement violent et dangereux, tant pour leur intégrité physique que psychique. Lorsque l'enfant tombe sous l'emprise d'un proxénète ou d'un réseau d'exploitation, il lui est impossible de trouver des leviers de sortie.

L'intervention de l'ADN 13 s'inscrit dans la prise en compte de l'accompagnement mis en place par les éducateurs et les référents ASE et de l'adhésion du mineur. Elle est conditionnée par un accord écrit de l'inspecteur enfance/famille référent de la situation.

La prévention ou la sortie de la prostitution passe par différentes étapes et est abordée sous différents angles avec l'enfant : le cadre de la loi, ce qu'est un proxénète, le rapport à l'argent, les risques et conséquences de la prostitution sur le plan de la santé, la réduction des risques, la sexualité, l'utilisation d'Internet dans la prostitution.

## Le CCAS de Draguignan et son écrivain public

Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Draguignan

Depuis 3 ans, le CCAS de Draguignan évolue en suivant les préconisations de son analyse des besoins sociaux réalisée en juin 2016. Lors des échanges avec le public et les agents, une évidence a émergé : les difficultés face aux démarches administratives.

En effet, le public est en demande face aux réponses qu'il doit apporter aux diverses administrations (lettres, questionnaires...), souvent dans le cadre de l'accès aux droits. De plus, la dématérialisation des démarches administratives cumule les difficultés et implique parfois le renoncement aux droits individuels.

À ce titre, le CCAS de Draguignan a voté en décembre 2017 la création d'un nouveau service Senior + et Précarité qui intègre à la fois la présence d'un écrivain public [à mi-temps], d'une assistante sociale et la mise en place d'un Espace Public Numérique (EPN).

L'écrivain public organise des permanences au sein du CCAS mais aussi au sein des sites déconcentrés : à la Maison de la Solidarité, qui regroupe environ 20 associations à but social, et à la Résidence Autonomie. Il accompagne ainsi des personnes issues de tous les milieux et de tous les âges et ceci en toute confidentialité. Il accède, sur chaque site, à Internet et peut accompagner les personnes dans leurs démarches et leurs écrits.

L'objectif est d'organiser des permanences ouvertes et sans rendez-vous afin de permettre à tous d'accéder à ce service en cas d'urgence administrative. Par la suite, l'écrivain public peut orienter les personnes sur l'Assistante Sociale ou sur l'EPN.

## Le Fragmental, une innovation au service des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Marseille

Le CCAS de Marseille développe une politique de services et d'actions en faveur des personnes âgées. Le Service Santé-Prévention-Autonomie gère un Accueil de Jour Alzheimer dont l'action est orientée vers une prise en charge à la fois préventive et thérapeutique des personnes âgées de 60 ans et plus, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, et ce afin de prévenir l'évolution de la maladie.

Outre les ateliers à visée motrice, cognitive et créative, l'Accueil de Jour a le privilège d'être équipé d'une station sonore de relaxation totalement innovante appelée « Fragmental » qui est mise à la disposition de l'ensemble des bénéficiaires de l'Accueil de Jour.

Les séances sont prodiguées et encadrées par le personnel (une aide médico-psychologique et deux aides-soignantes préalablement formées) et permettent à chacun de se détendre tant sur le plan physique que psychologique.

Cette station sonore a été conçue sur la base des recherches les plus avancées dans le domaine sonore. Elle permet à chacun de se ressourcer, d'entendre des sons qui ravivent des souvenirs heureux et un lâcher prise similaire à celui recherché par l'ensemble des méthodes de sophrologie.

Elle favorise la stimulation sensorielle, le calme et la détente. Les séances de musicothérapie sont fortement appréciées par les patients et l'équipe a pu en constater les bienfaits : réduction immédiate du stress et des pics d'anxiété, amélioration du langage, de la communication et de la motricité, augmentation de la concentration.

Le CCAS de Marseille envisage d'intensifier les séances auprès des patients afin d'apporter encore plus de bien-être pour les personnes qu'il accueille au sein de l'Accueil de Jour et ainsi atteindre des résultats bien plus probants.

## L'accès à l'emploi des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans

Association Parcours de Femmes (Cannes)

L'association Parcours de Femmes accompagne un public composé majoritairement de mères de familles [1/3 de femmes cheffes de famille monoparentale], notamment des allocataires de minima sociaux, dont le RSA.

Les mères de famille isolées organisent souvent leur temps et leur quotidien autour des rythmes de l'enfant, sans aide extérieure. Elles ont parfois une difficulté à se projeter dans un projet professionnel avant l'entrée des enfants à l'école.

En 2015, une action spécifique aux allocataires du RSA financée dans un premier temps par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, puis par la Caf des Alpes-Maritimes, a été mise en place.

Cette action s'articule entre un accompagnement individuel (accès à l'emploi et aux modes de garde) mené par un travailleur social, et la possibilité d'avoir accès à « l'espace enfant » pour que les mères puissent participer à des actions collectives. En effet, un grand nombre de mères n'a pas accès à un mode de garde, soit parce qu'elles ne savent pas comment faire les démarches, soit parce qu'elles n'envisagent pas la séparation avec leur enfant. L'espace enfant leur permet d'appréhender la séparation en douceur et de les préparer au recours à un mode de garde. Il ne le remplace en aucun cas mais est présenté aux parents comme un espace de transition.

Cette action est aujourd'hui destinée à toutes les mères de famille accompagnées à l'association. Près de 40 mères (et leurs enfants) sont ainsi accompagnées chaque année, ce qui a permis à certaines d'entre elles de reprendre une activité professionnelle au cours de l'accompagnement, ou en tout cas de construire leur projet professionnel et familial.



# Des inégalités départementales marquées par les composantes du revenu

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal ; base Saphir (fichier harmonisé des recensements de la population) 2013

En 2015, 867 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 17,4 % de la population régionale contre 14,9 % en moyenne en France métropolitaine **1**. Ce seuil s'établit nationalement à 1 028 € par mois, pour une personne seule.

Dans la région, la part des salaires dans le revenu disponible des ménages est inférieure à la moyenne nationale tandis que le poids des prestations sociales et des retraites est plus important.

Cela s'explique par la plus forte présence de ménages défavorisés et de nombreux seniors.

La composition du revenu disponible des 10 % de personnes les plus modestes se caractérise ainsi par une part de prestations sociales plus importante que de revenus salariés (41 % contre 28 %), une faible imposition et des revenus du patrimoine rares.

Si la part des salaires dans le revenu augmente avec le niveau de vie, chez les plus aisés elle décroît au profit des revenus du patrimoine et des activités non salariées. Ainsi, les 10 % de personnes les plus aisées ont un revenu disponible composé pour 42 % de revenus du patrimoine et d'activités non salariées et le montant de leur impôt pèse pour 30 %.

Ces disparités dans la composition du revenu se traduisent par de fortes inégalités de niveau de vie : en 2015, les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie 3,7 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 2<sup>e</sup> région la plus marquée par les inégalités après l'Île-de-France. Mais la composition du revenu est variable d'un territoire à l'autre :

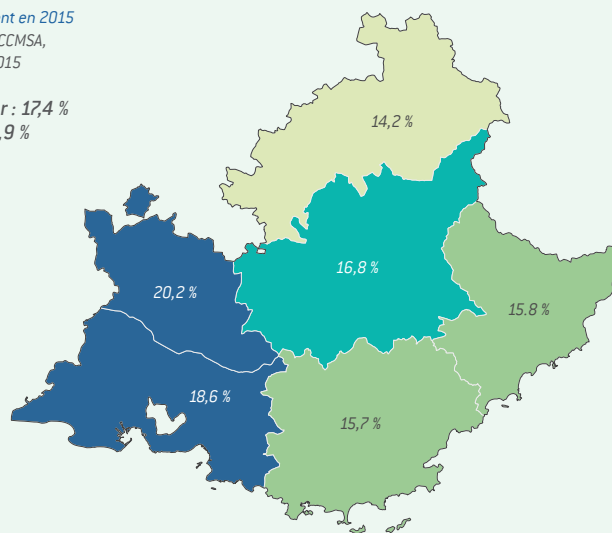
- dans le Var et dans les départements alpins, la part des retraites dans le revenu est plus élevée,
- les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse se distinguent par le poids des prestations sociales,
- les Alpes-Maritimes par l'importance des revenus du patrimoine.

## 1 Une pauvreté toujours plus présente à l'ouest de la région

Taux de pauvreté par département en 2015

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

Provence-Alpes-Côte d'Azur : 17,4 %  
France métropolitaine : 14,9 %

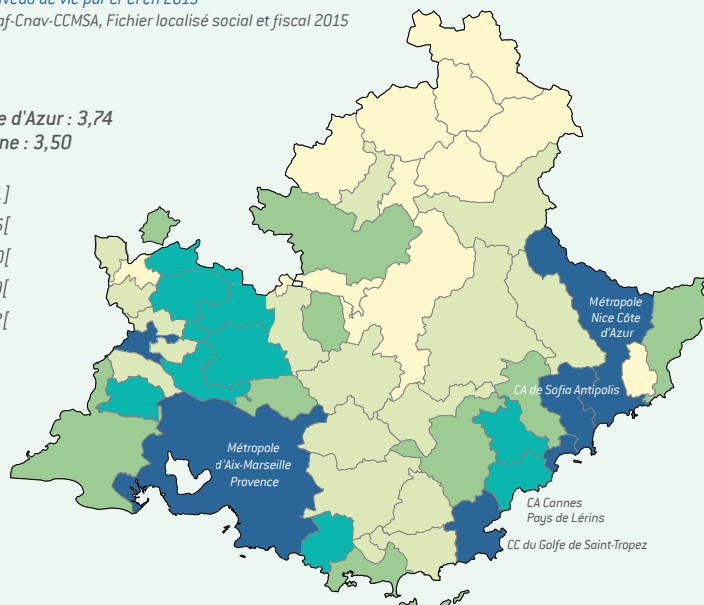
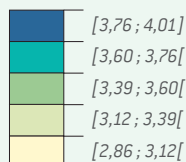


## 2 Plus d'inégalités dans les intercommunalités urbaines

Rapport interdépartementaire du niveau de vie par EPCI en 2015

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

Provence-Alpes-Côte d'Azur : 3,74  
France métropolitaine : 3,50



Ces inégalités de revenus rejoignent la problématique de l'accès à l'emploi, notamment de l'accès à l'emploi des femmes, en moyenne plus difficile. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par des disparités d'accès à l'emploi entre les femmes et les hommes plus marquées qu'ailleurs en France <sup>3</sup>. La situation familiale ou le fait d'être immigré accentuent les difficultés d'accès à l'emploi quel que soit le territoire, mais encore plus dans la région.

Dans les Hautes-Alpes, les femmes sont plus fréquemment actives et en emploi et les écarts avec les hommes sont moins marqués. Les caractéristiques du marché du travail local avec des contrats de travail plus souvent courts ou à temps partiel en lien avec l'activité touristique et de services à la personne ainsi qu'un dynamisme entrepreneurial plus important (37% de femmes parmi les créateurs d'entreprise contre 29% en moyenne en région en 2013) expliquent ce constat.

Accéder à l'emploi est particulièrement difficile pour les femmes dans le Vaucluse. Les disparités femmes-hommes y sont très fortes et l'absence de diplôme, le fait d'être immigrée ou mère de famille les pénalisent plus qu'ailleurs dans leur insertion professionnelle.

Dans le Var, les femmes seniors occupent plus rarement un emploi que dans les autres départements.

Un tiers des femmes des Bouches-du-Rhône sont inactives et le diplôme y est très discriminant.

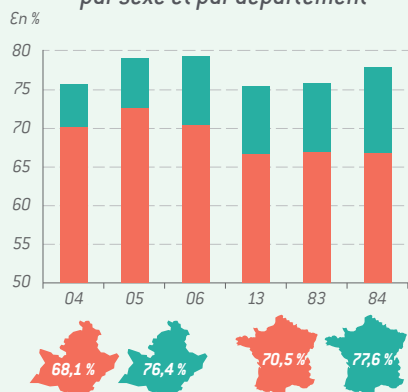
Dans les Alpes-Maritimes, les femmes sont davantage en emploi, plus souvent diplômées du supérieur. Mais pour les diplômées, l'écart d'insertion avec les hommes est plus marqué qu'ailleurs.

Enfin, si dans les Alpes-de-Haute-Provence les femmes sont mieux insérées sur le marché du travail qu'en moyenne régionale, elles occupent des emplois moins qualifiés et plus précaires.

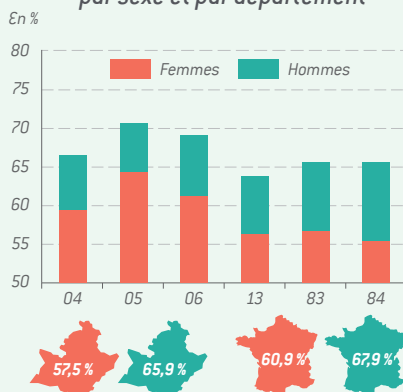
### 3 Les femmes de Vaucluse sont moins en emploi et davantage au chômage que dans les autres départements

Lecture : 70,3 % des femmes et 76,3 % des hommes des Alpes-de-Haute-Provence âgés de 15 à 64 ans sont actifs (en emploi ou au chômage) en 2013. Champ : population âgée de 15 à 64 ans. Source : Insee, base Saphir (fichier harmonisé des recensements de la population) 2013

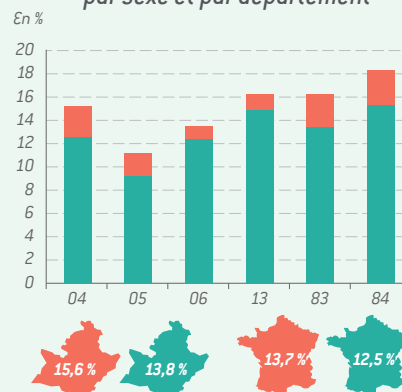
Taux d'activité par sexe et par département



Taux d'emploi par sexe et par département



Taux de chômage par sexe et par département



## MOBILISATION DES ACTEURS EN FAVEUR DES MIGRANTS DANS LES ALPES-MARITIMES

### L'ENGAGEMENT DU SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS FRANCE

Depuis la fermeture de la frontière franco-italienne au printemps 2015 en raison de l'instauration de l'état d'urgence et du rétablissement des frontières intérieures, le Secours Catholique-Caritas France des Alpes-Maritimes s'est fortement engagé en soutien à Caritas Vintimille (Italie) qui fait face à l'urgence humanitaire qu'entraîne l'arrivée de milliers d'exilés bloqués sur son territoire. Son action s'est traduite par des distributions de repas, de vêtements et de kits d'hygiène auprès des migrants, l'appel aux dons financiers en direction des particuliers, mais aussi la coordination entre associations locales, l'orientation des migrants vers différentes structures selon leurs besoins (hébergement, aide juridique...) et la sensibilisation au sein du diocèse de Nice (évêque, prêtres, paroissiens). Depuis l'automne 2016, la problématique s'est accentuée avec une arrivée plus importante de personnes migrantes. En effet, souhaitant rejoindre la France ou d'autres pays d'Europe, les migrants prennent de plus en plus de risques pour traverser la frontière fermée, en passant par la vallée de la Roya, la plus enclavée des Alpes-Maritimes. Une mission a été initiée par le

Secours Catholique-Caritas France afin d'obtenir une analyse partagée interassociative de la situation. Dans ce cadre, une concertation étroite entre les grands réseaux associatifs de terrain (Médecins du monde, Médecins sans frontières, Amnesty International, Cimade et Secours Catholique-Caritas France) et les citoyens a été initiée pour mieux coordonner l'ensemble des actions menées par les acteurs sur le territoire.

### LA CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CNAF) SOUHAITE S'ADAPTER

Le Directeur général de la Caf des Alpes-Maritimes s'est vu confier le copilotage avec M. Flamand, Directeur de projets à la Cnaf, de l'un des neuf projets d'explorations de la Caisse nationale d'allocations familiales, celui dédié aux flux migratoires. Ces projets de diagnostic et de préconisation ont pour objectif d'éclairer les décideurs sur neuf problématiques auxquelles s'intéresse la Cnaf.

La mission s'est tout d'abord traduite par un travail de diagnostic faisant intervenir différents partenaires : l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), l'Office français de protection des

réfugiés et apatrides (Ofpra), la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) ainsi que des associations de soutien aux migrants.

Pour l'ensemble des partenaires, la volonté de ne pas stigmatiser les populations migrantes conduit à réfléchir non pas à un parcours spécifique dédié à ces personnes mais plutôt à leur intégration dans les parcours habituels tout en leur proposant une prise en charge adaptée. Si la barrière de la langue reste le premier obstacle contre lequel se heurtent ces populations, le groupe de travail a cherché à circonscrire les problématiques que rencontrent ces populations autour de 3 axes : la petite enfance (modes de garde et soutien à la parentalité), le logement et la précarité.

Le groupe préconise par ailleurs un travail d'harmonisation concernant la prise en charge administrative des populations migrantes dans les Caf. Aujourd'hui, il n'existe pas de règle particulière pour renseigner la situation des personnes migrantes, il est ainsi difficile d'analyser les données statistiques relatives à ces populations.



## Fort recul du taux de chômage en 2017

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

En 2017, le taux de chômage localisé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'établit à 10,8 % de la population active. Il s'agit du plus faible niveau observé depuis 2011. Sur un an, le taux recule de 0,6 point. En France métropolitaine, le repli est légèrement plus marqué (- 0,7 point). Le taux de chômage national atteint ainsi 9,1 % de la population active fin 2017, également son plus bas niveau depuis 2011 **4**. Tous les départements de la région sont concernés par ce recul du taux de chômage. La baisse est plus prononcée dans le Vaucluse (- 0,9 point) et dans une moindre mesure dans le Var (- 0,6 point). Les autres départements affichent une diminution moins marquée qu'en moyenne régionale (- 0,5 point).

## Accélération de la demande d'emploi

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

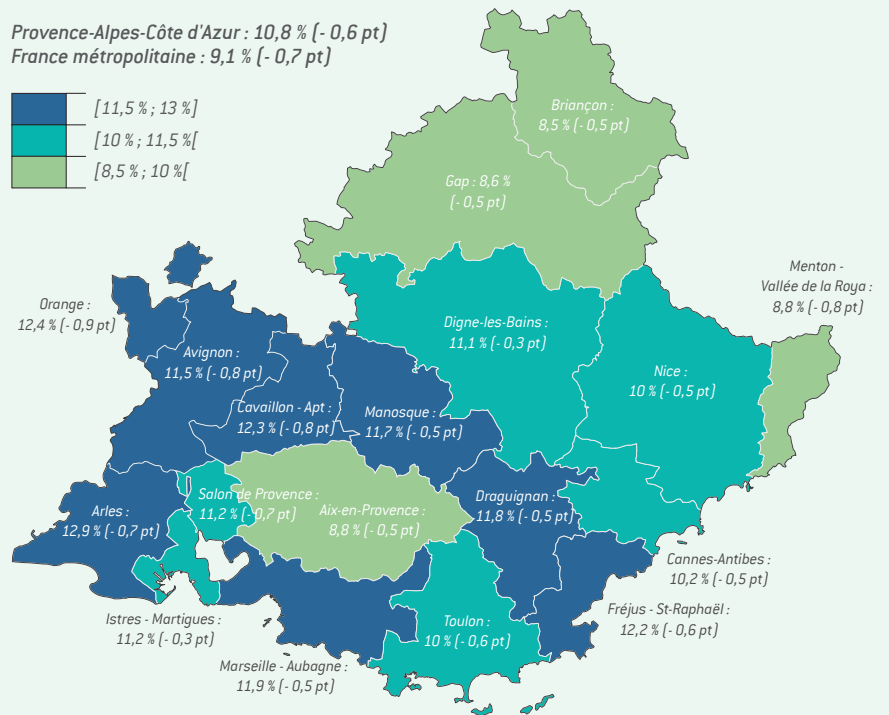
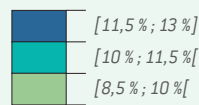
En 2017, la région compte en moyenne 491 300 demandeurs d'emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité), soit 17 300 de plus qu'un an auparavant.

Cette hausse est plus rapide que celle enregistrée en 2016 : + 3,6 % sur un an après + 2,7 %. Toutefois, 84 % de cette augmentation est imputable à celle des demandeurs d'emploi en activité réduite (catégories B et C). Leur nombre a progressé de 9,7 % sur la période, contre 0,9 % pour la catégorie A (sans aucune activité).

### 4 Taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2017

Données CVS, moyennes annuelles en % et évolutions sur un an en point  
Source : Insee, taux de chômage localisés

Provence-Alpes-Côte d'Azur : 10,8 % [- 0,6 pt]  
France métropolitaine : 9,1 % [- 0,7 pt]

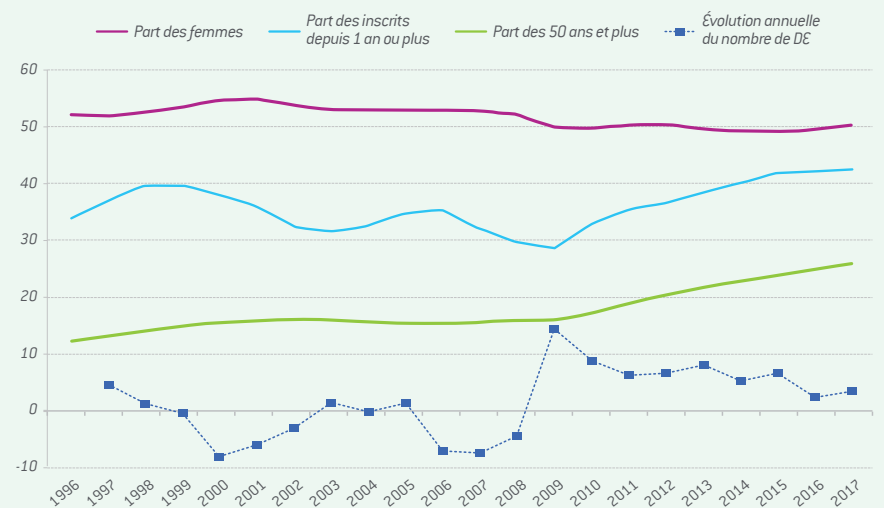


### 5 Évolutions annuelles de la demande d'emploi (catégories ABC) et des principales caractéristiques des demandeurs d'emploi en Provence-Alpes-Côte d'Azur

De 1996 à 2017, en moyenne annuelle, en %

Lecture : Entre 2016 et 2017, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 3,6 %. Sur cette même période, la part des femmes parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi (cat. ABC) est passée de 49,7 % à 50,4 %.

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des CVS-CJO : Dares - Traitement Dros





« Moi j'ai l'expérience mais j'ai pas de diplômes, j'ai rien. Et je galère. Mais j'peux pas avoir les diplômes et l'expérience ! »

Lina, 18 ans, Antibes

Seuls les départements des Alpes-Maritimes et de Vaucluse enregistrent une hausse moins importante qu'en 2016 (respectivement + 3,4 % et + 2,1 % après + 3,6 % et + 3,1 %). La plus forte augmentation se retrouve dans les Bouches-du-Rhône avec + 4,4 % (contre + 2,1 % en 2016). En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi progresse aussi sur l'année, à un rythme toutefois moins rapide qu'en région (+ 2,1 %).

Après un ralentissement en 2016, l'augmentation du nombre de femmes inscrites en catégories A, B, C accélère fortement en 2017 (+ 5,2 % après + 3,5 %). Le nombre d'hommes inscrits croît également, à un rythme toutefois moins marqué : + 2,1 %, après + 1,9 % en 2016. Si depuis 2013 les hommes constituaient la majorité des inscrits à Pôle Emploi en catégories A, B, C, ce n'est désormais plus le cas. En moyenne en 2017, le nombre de femmes inscrites est supérieur de 4 000 à celui des hommes.

La demande d'emploi des moins de 25 ans repart à la hausse : + 0,3 % en catégories A, B, C, après - 2,2 % en 2016. Pour les 50 ans ou plus, la croissance du nombre d'inscrits s'intensifie (+ 7,8 % contre + 7,1 % en 2016). Avec plus de 128 000 inscrits, les seniors représentent plus d'un quart des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C, soit 10 points de plus qu'en 2007. Cette augmentation, liée en partie aux conséquences de la crise, s'explique aussi par les évolutions réglementaires, comme la suppression de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011 ou encore le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite en 2010.

En 2017, l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus est identique à celle enregistrée il y a un an (+ 4,2 % après + 3,9 %). L'augmentation concerne surtout ceux dont la durée d'inscription est de 3 ans ou plus (+ 6,3 %). Au total, les demandeurs d'emploi de longue durée rassemblent 42,6 % des inscrits de la région (+ 0,2 point sur un an).

## 440 ADHÉRENTS AU CLUB DES ENTREPRISES DE PROVENCE

Préoccupation majeure du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, l'emploi figure en tête de ses priorités. C'est pourquoi, depuis 2015, il mobilise les entreprises et les différents acteurs locaux autour de dispositifs innovants. Pour le Département, ces mesures portent enfin leurs fruits avec une baisse continue des chiffres du RSA.

Ainsi, le Club des Entreprises de Provence, service d'accompagnement des entreprises pour leur recrutement, a pris un nouvel élan et regroupe désormais 440 entreprises tous secteurs confondus. Il offre une prise en charge rapide et personnalisée de leurs besoins en recrutement et leur propose des candidats aux compétences adaptées, sélectionnés dans le cadre de l'Accélérateur de l'emploi. Cette démarche gagnant-gagnant facilite la rencontre de l'offre et de la demande.

En janvier 2018, Hopps Group, leader privé de la distribution à domicile en France, s'est engagé à créer 500 emplois à destination des bénéficiaires du RSA à travers un partenariat signé avec le Département.



## ZOOM SUR L'ÉTUDE « AUTANT DE PERSONNES AUX FRONTIÈRES DU CHÔMAGE QUE DE CHÔMEURS » (INSEE ANALYSES N°52 – OCTOBRE 2017)

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en moyenne, 248 000 personnes se situent aux frontières du chômage sur la période 2013-2015 : ne faisant pas partie des chômeurs selon les critères du Bureau international du travail (BIT), elles sont toutefois dans une situation qui s'en approche. Deux cas de figure constituent ces marges du chômage : le halo du chômage et le sous-emploi.

À la limite entre l'inactivité et le chômage, le halo du chômage rassemble 107 000 personnes sans emploi alors qu'elles souhaitent travailler. Faute de disponibilité ou de recherche active d'emploi, elles ne font pas partie des chômeurs au sens du BIT.

À la frontière entre l'emploi et le chômage, 141 000 personnes sont en situation de sous-emploi : la quasi-totalité d'entre elles occupent un poste à temps partiel et souhaitent travailler davantage.

En ajoutant à ces deux populations les personnes au chômage, 482 000 individus en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont soit sans emploi et souhaitent travailler, soit à temps partiel mais désirent travailler davantage. Cela représente 11,7 % de la population régionale des 15 ans ou plus. Les femmes, les jeunes et les moins diplômés sont particulièrement concernés par le halo du chômage et le sous-emploi.

## Près de 15 000 emplois créés en 2017

Source : Direccte Paca / Sese / Observation Paca conjoncture – Communiqué n°31

En 2017, près de 15 000 emplois ont été créés (+ 1,3%), après un peu plus de 20 000 en 2016 (+ 1,8%). L'intérim a représenté la création d'environ un emploi sur dix en 2017, contre un sur trois en 2016. Fin 2017, la région compte 1 146 000 salariés dans les secteurs marchands non agricoles.

En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur, l'essentiel des créations d'emploi a été réalisé dans le tertiaire marchand (+ 12 340 emplois y compris intérim, soit + 1,4%). Après avoir augmenté de 0,4% en 2016, l'emploi dans l'industrie (y compris intérim) s'est stabilisé en 2017. Dans la construction, les besoins de main-d'œuvre progressent vigoureusement pour la deuxième année consécutive (+ 2,2%, soit + 2 450 emplois y compris intérim). Contrairement à 2016 où il était à l'origine de l'essentiel des créations d'emploi, l'intérim ne contribue que très peu à la croissance de l'emploi.

En ce qui concerne les contrats aidés, le nombre de bénéficiaires chute de 43,2% en rythme annuel. La région compte désormais 20 550 salariés en contrat aidé, dont près de 87% dans le secteur non marchand, contre 36 190 un an plus tôt. Tous les types de contrats sont concernés par cette baisse. En outre, la baisse du nombre de bénéficiaires ne concerne plus uniquement la sphère marchande (- 52,0%), mais aussi le secteur non marchand (- 41,6%).

### Impact Jeunes : de l'envie à la réussite

Porté par *Apprentis d'Auteuil* et accompagné par *Marseille Solutions*, le programme *Impact Jeunes*, lauréat du Programme d'investissement d'avenir (PIA) Jeunesse, expérimente à l'échelle de trois quartiers pilotes des Bouches-du-Rhône une méthodologie innovante d'intervention visant à agir dans la durée et à toutes les étapes du parcours d'insertion professionnelle des jeunes (13 à 30 ans) des quartiers prioritaires.

Il vise à « faire du sur-mesure » auprès d'une majorité d'entre eux, à travers un accompagnement qualitatif et ambitieux, en :

- utilisant mieux l'ensemble des dispositifs déjà existants ;
- faisant émerger et co-construire des actions innovantes répondant aux manques identifiés ;
- valorisant des parcours positifs de jeunes, des « rôles modèles » ou « booster territorial » inspirants pour les autres jeunes.



*L'objectif poursuivi est de réussir à terme à faire basculer positivement la cité (puis par élargissement progressif, le quartier) par une dynamique d'actions, un « jeu collectif » associant les jeunes, leurs parents et l'ensemble des acteurs associatifs, publics et économiques du territoire concerné.*

*Les premiers effets du programme au terme des 10 premiers mois d'expérimentation sont très encourageants et vont au-delà des objectifs initialement fixés. Ainsi, 500 jeunes ont été « impactés » par le programme sur un objectif initial de 300 jeunes en 2017. Parmi eux :*

- 185 jeunes de 16 à 30 ans sur la voie de l'emploi, dont :
  - 23 jeunes très éloignés de l'emploi, démotivés ont été remobilisés ;
  - 62 jeunes sont détenteurs d'un projet et d'un plan d'action ;
  - 43 jeunes sont inscrits dans un parcours porteur qui les motive ;
  - 57 jeunes sont en emploi (19 en CDI, 20 en CDD, 10 en contrats intérim longue durée et 8 en contrats pro) ;
- 315 collégiens de 13 à 16 ans « connectés » avec le Monde de l'entreprise (stages, témoignages entreprise, visites...).

*Le programme a également permis de repérer 15 jeunes « leaders » positifs et inspirants issus des 3 sites pilotes qui s'engagent pour la réussite des jeunes de leurs quartiers. Il fédère également 15 entrepreneurs et près de 30 entreprises engagées opérationnellement : stages, découverte métiers, coaching, simulation d'entretiens, formations, recrutement...*

## Après la baisse de 2016, regain d'allocataires de minima sociaux d'âge actif en 2017

Source : Caf et Pôle emploi (données ASS provisoires). Taux calculés à partir du recensement de la population 2014.

En 2017, le nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif remonte légèrement de 0,6% en région Provence-Alpes-Côte d'Azur après la forte baisse enregistrée l'année dernière. Au 31 décembre, près de 274 000 foyers allocataires perçoivent le Revenu de solidarité active (RSA), l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), contre 272 000 fin 2016, soit près d'une personne âgée de 18 à 64 ans sur 10.

Ce retournement s'explique par la stabilisation des effectifs RSA. Le nombre de bénéficiaires de l'ASS diminue plus rapidement que l'an passé (- 4,1% contre - 3,2% en 2016), tandis que celui de l'AAH augmente plus fortement (+ 3,6% contre + 1,9% en 2016).

Au sein de la région, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux d'âge actif augmente dans tous les départements à l'exception des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes qui affichent une légère diminution.



Par EPCI, en %

Source : Caf de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Insee RP2014 – Traitement Dros

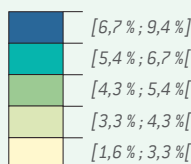
## RSA : autant de foyers allocataires mais moins de personnes couvertes

Source : Caf. Taux calculés à partir du recensement de la population 2014.

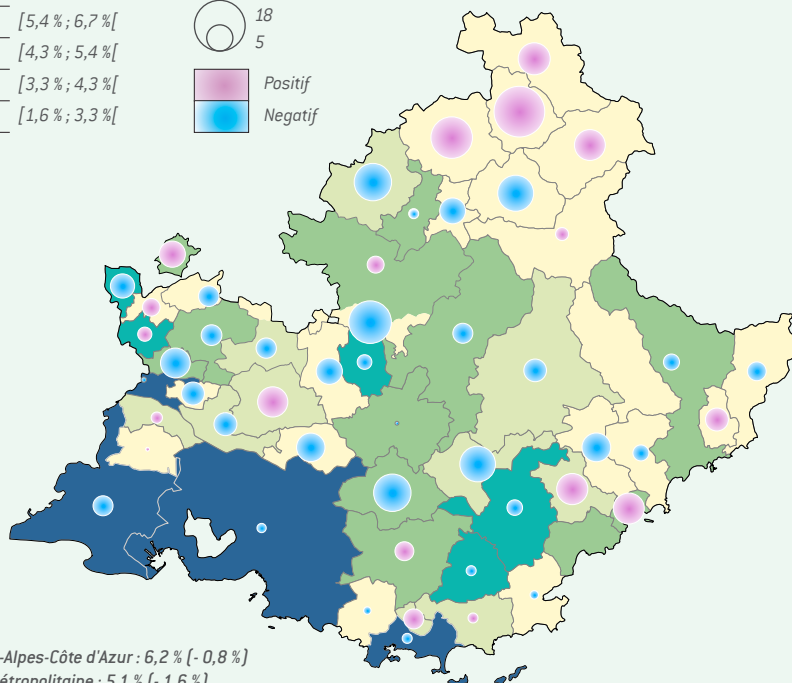
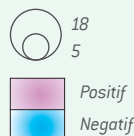
Alors que la baisse des effectifs se poursuit de façon moins soutenue au niveau national (- 0,6 % en 2017 après - 4,2 % en 2016), les effectifs se stabilisent sur un an en région après la forte diminution de 2016. Ainsi, près de 153 000 foyers sont allocataires du RSA en région en décembre 2017. En tenant compte des conjoints, enfants et autres personnes à charge, ce sont au total près de 309 000 personnes qui vivent dans un foyer allocataire du RSA, contre 311 000 en 2016. Le repli du nombre de personnes couvertes par le RSA s'explique par la baisse du nombre de couples allocataires avec enfant(s).

En 2017, le nombre de foyers allocataires du RSA augmente légèrement dans tous les départements à l'exception des Alpes-Maritimes (- 0,8%).

Taux de couverture du RSA en déc. 2017



Évolution 2016-2017 du nombre de personnes couvertes (en %)



Provence-Alpes-Côte d'Azur : 6,2 % (- 0,8 %)  
France métropolitaine : 5,1 % (- 1,6 %)

Note : Le taux de couverture du RSA correspond au rapport entre le nombre de personnes vivant dans un foyer allocataire du RSA (responsable dossier + éventuels conjoint/enfant/autre personne à charge) et la population totale.

## Allocataires de l'AAH : 3 000 bénéficiaires de plus en un an

Source : Caf.

En 2017, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) est versée à plus de 87 000 personnes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit une hausse plus soutenue qu'en 2016. Cela représente 3 000 bénéficiaires supplémentaires. En France métropolitaine, la tendance est similaire (+3,5 % contre + 2,5 % en 2016). Dans les Hautes-Alpes, le Vaucluse et le Var, l'augmentation est plus conséquente, respectivement + 7,9 %, + 4,8 % et + 4,6 %.

Peuvent bénéficier de l'AAH les personnes qui rencontrent des difficultés importantes et permanentes d'accès à l'emploi du fait de leur handicap (taux d'incapacité entre 50 % et 79 %) ou des troubles graves entraînant une entrave majeure dans leur vie quotidienne (taux d'au

moins 80 %). En 2017, l'augmentation du nombre d'allocataires de l'AAH est uniquement due à la hausse du nombre de bénéficiaires ayant un taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 % (+ 8,3 %).

### Les Appartements de coordination thérapeutique (ACT) : la coordination des soins avant tout.

Les Appartements de coordination thérapeutique (ACT) sont des hébergements temporaires axés sur la santé pour des personnes malades en grande précarité médico-psychosociale.

Ils sont règlementés par la circulaire DGS (SD6/A)/DGAS/DSS n° 2002-551 du 30 octobre 2002 et fonctionnent « sans interruption, de manière à optimiser une prise en charge médicale, psychologique et sociale, ils s'appuient sur une double coordination médico-sociale devant permettre l'observance aux traitements, l'accès aux soins, l'ouverture des droits sociaux et l'aide à l'insertion sociale. »

À Toulon, l'association Olbia Var Appartements propose 14 places d'hébergements en semi collectivité. Ce choix associatif permet de

chaque résident de disposer d'un espace personnel tout en bénéficiant de lieux et de temps collectifs et d'un accompagnement très individualisé.

Le lieu de vie semi collectif se veut convivial et la présence quotidienne de l'équipe pluridisciplinaire (médecin, psychologue, éducateur, aide-soignante...) favorise la prise en charge des résidents atteints de pathologies invalidantes. Un travail étroit entre partenaires institutionnels et le médecin salarié de l'association facilite la coordination médicale.

Situés à proximité des lieux de soins et des transports en commun, les appartements de coordination thérapeutique ont pour objectifs de permettre à la personne de se réapproprier sa santé par un suivi médical et de favoriser son insertion sociale.

En 2017, l'association OVA a accueilli 23 personnes sur le dispositif ACT. Près de 57 % des personnes étaient bénéficiaires de l'AAH et l'ensemble des résidents souffraient d'une maladie chronique reconnue ALD (affection de longue durée).

# Le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse se stabilise

Source : Observatoire des fragilités, Carsat Sud-Est.

Au 31 décembre 2017, la France compte près de 13 000 000 de retraités du régime général dont un peu plus d'un million en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Parmi ces

retraités, 435 000 sont titulaires du minimum vieillesse en France et 60 000 en région. Si en moyenne 3,4 % des retraités du régime général bénéficient du minimum vieillesse en France, cette proportion atteint 5,5 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, pourcentage le plus élevé de France métropolitaine derrière la Corse (11 %) [7].

Le nombre d'allocataires du minimum vieillesse continue à se stabiliser en région (+ 0,1 % entre 2016 et 2017). Cette stabilité se reflète dans l'ensemble des départements de la région à l'exception des Alpes-de-Haute-Provence qui connaît une légère hausse (+ 1,1 %).

Au sein de la région, le taux d'allocataires du minimum vieillesse est supérieur à la moyenne nationale dans tous les départements à l'exception des Hautes-Alpes (2,9 %). Il continue à être particulièrement élevé dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes (respectivement 6,4 % et 5,8 %).

La situation est très contrastée entre les arrondissements de la ville de Marseille. Le taux d'allocataires du minimum vieillesse fait apparaître de fortes disparités entre le Nord, le Sud et le centre-ville. Ainsi, il est particulièrement alarmant dans les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements (respectivement 29,2 %, 27,7 % et 23,5 %), traduisant une forte précarité des retraités. La situation est également préoccupante dans les 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements où plus de 10 % des retraités sont titulaires du minimum vieillesse.

## 7 Retraités du régime général bénéficiaires du minimum vieillesse

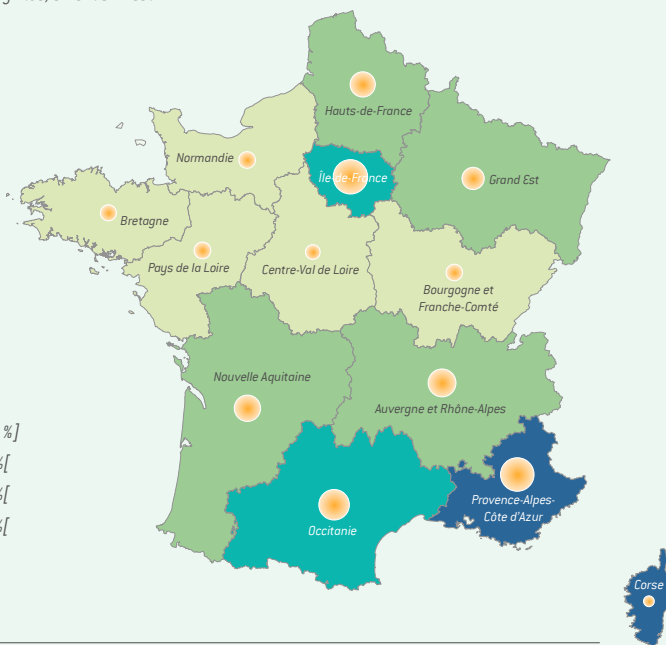
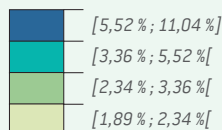
En 2017, par région

Source : Observatoire des fragilités, Carsat Sud-Est

Nombre de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse

62 887  
15 722

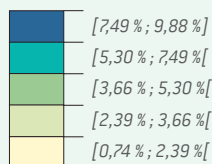
Part des retraités au minimum vieillesse



En 2017, par canton et ville

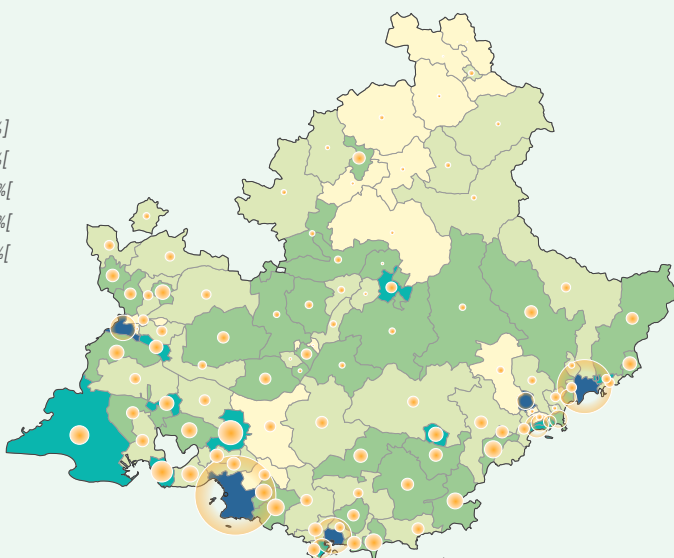
Source : Observatoire des fragilités, Carsat Sud-Est

Part des retraités au minimum vieillesse



Nombre de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse

9 900  
2 475



## LES MAISONS DU BEL ÂGE : DES MAISONS DE PROXIMITÉ



Aujourd'hui, un quart de la population du département des Bouches-du-Rhône est âgé de plus de 60 ans. Face à cet enjeu majeur et conscient des difficultés rencontrées par les seniors dans une société moderne et connectée, le Département renforce sa politique de soutien aux aînés avec la création des Maisons du bel âge.

Inaugurée fin 2017 à Marseille au 50, boulevard Longchamp, la première Maison du bel âge est un concept innovant et constitue une manière de réinventer le service public comme lieu créateur de lien social.

Véritable guichet unique d'accueil des personnes du bel âge et de leurs proches, les équipes du Département y sont à leur disposition pour répondre à leurs questions, les orienter dans leurs recherches et les accompagner dans leurs démarches (Allocation Personnalisée d'Autonomie, renseignements divers et inscriptions sur Internet...).

D'autres ouvertures sont prévues courant 2018 avec pour objectif une cinquantaine de Maisons du bel âge dans tout le département à l'horizon 2020.

## 500 nouveaux bénéficiaires de l'APA en 2016

Source : Drees, Enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2017 (résultats arrêtés fin 2016)

Seules les données disponibles sur l'ensemble des départements de la région sont analysées.

Fin 2016, près de 99 000 personnes bénéficient de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 18 % des personnes âgées de 75 ans et plus. Parmi les bénéficiaires, 61,6 % vivent à domicile et 38,4 % en établissement. Les bénéficiaires à domicile sont pour 63,2 % d'entre eux peu dépendants (GIR4) et 16,4 % sont en situation de dépendance importante (GIR1 ou 2). Entre 2015 et 2016, le nombre de bénéficiaires de l'APA a légèrement augmenté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 0,5 %), contrairement au niveau national où l'augmentation s'établit à + 1,5 %.

### Le service de portage de repas à domicile

Le CCAS de la Ville de Gap propose depuis 1993 un service de portage de repas à domicile. Il s'adresse aux personnes habitant la commune, qu'elles soient retraitées, en situation de handicap ou souffrantes d'invalidité temporaire.

Tous les jours de la semaine, midi et soir, en centre-ville comme dans les quartiers et hameaux, ce service de proximité permet de



livrer chaque année plus de 40 000 repas. Élaborés avec le soutien d'une diététicienne diplômée, ils sont constitués de produits frais sélectionnés auprès des fournisseurs locaux et régionaux. Des repas thématiques sont proposés pour Noël, Jour de l'an, spécialités locales, découverte de pains spéciaux... Les personnes sont libres de choisir les jours et la fréquence des livraisons, sans engagement.

Au-delà du portage de repas, les livreurs assurent une véritable veille sociale auprès de ces populations souvent en proie à l'isolement.

Afin de s'adapter aux besoins des populations et aux revenus des aînés et de couvrir une plus large demande, les élus ont fait évoluer cette prestation : passage d'une formule journée (midi et soir) à la possibilité de ne prendre que le repas du midi ; repas spécifique aux régimes sans sel ; adaptation des tarifs au regard des ressources.

## Diminution du nombre de bénéficiaires de la CMU-C

Source : Observatoire des fragilités, Carsat Sud-Est

En 2017, près de 477 000 habitants en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) du régime général. Ils représentent 11,4 % de l'ensemble des affiliés (assurés et ayants droit), soit une proportion proche de celle de la France métropolitaine (10,1 %) [8]. Cependant, si le nombre de bénéficiaires diminue légèrement au niveau national (- 0,2 %), il augmente en région (+ 0,3 %).

Des différences significatives existent entre départements. Le Vaucluse (11,7 %) et les Bouches-du-Rhône (14,3 %) se situent au-dessus de la moyenne, alors que le taux de couverture dans les Hautes-Alpes est inférieur à 7 %. Comparé aux autres départements de France métropolitaine, le département des Bouches-du-Rhône se situe en 8<sup>e</sup> position au regard de son taux de couverture et en 3<sup>e</sup> position en nombre de bénéficiaires (249 000) derrière la Seine-Saint-Denis et le Nord.

Les personnes dont les ressources se situent jusqu'à 35 % au-delà du plafond de ressources à ne pas dépasser pour accéder à la CMU-C peuvent prétendre à une Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Le nombre de bénéficiaires de l'ACS est évalué à 183 400 fin 2017. Il est en hausse de 3,7 % par rapport à 2016, en-deçà des 4,9 % d'augmentation en France métropolitaine.

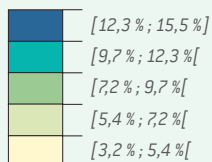
Au total, près de 660 000 personnes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficient, avec la CMU-C et l'ACS, d'un financement total ou partiel de leur complémentaire santé fin 2017, soit 15,8 % de la population affiliée au régime général de l'Assurance Maladie.

### 8 Bénéficiaires de la CMU-C du régime général

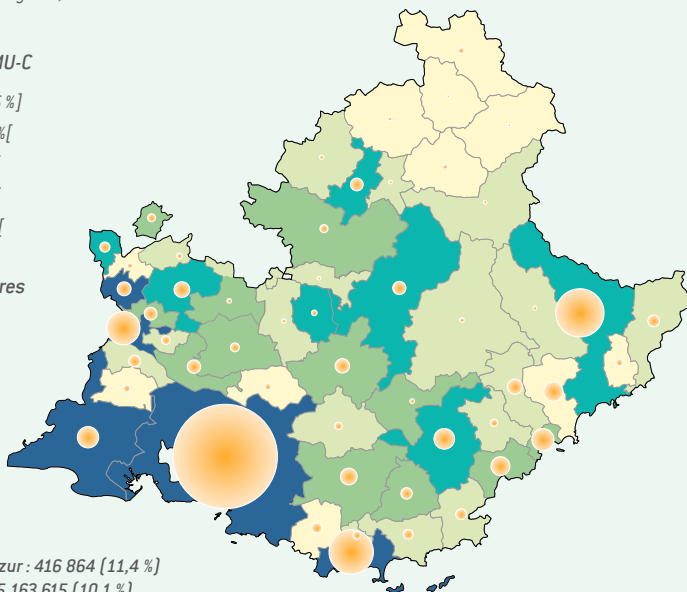
En 2017, par EPCI

Source : Observatoire des fragilités, Carsat Sud-Est

Part des affiliés bénéficiaires de la CMU-C



Nombre de bénéficiaires de la CMU-C



Provence-Alpes-Côte d'Azur : 416 864 (11,4 %)  
France métropolitaine : 5 163 615 (10,1 %)





## Les caractéristiques du parc de logements

Source : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le parc de logements en Provence-Alpes-Côte d'Azur compte un peu plus de 3 millions de logements, dont 75 % de résidences principales, 15 % de résidences secondaires et 9 % de logements vacants. Les logements sociaux représentent un peu plus de 10 % du parc.

Concernant les résidences principales, 57 % ont été construites avant 1975 et 56,5 % sont en collectif, en particulier dans les grands pôles urbains. Elles sont occupées pour 54 % par des propriétaires occupants et pour 13 % par des locataires HLM.

La lutte contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées prend tout son sens dans une région qui en 2013 compte 135 000 logements potentiellement indignes et 36 948 copropriétés classées en catégories C et D<sup>1</sup>.

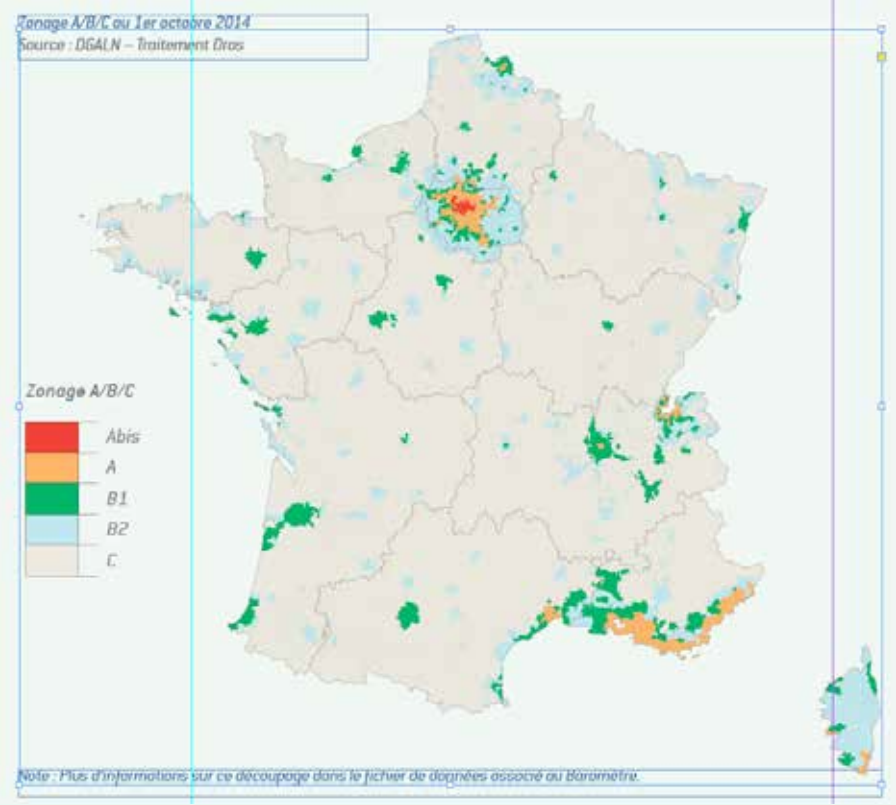
## Un marché du logement tendu

Source : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le zonage A/B/C, créé en 2003 et révisé en 2006, 2009 et 2014, permet la caractérisation de la tension du marché à l'échelle la plus fine. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est particulièrement impactée par le zonage de type A **9**. Il concerne la quasi-totalité de la frange littorale, secteur sur lequel se retrouve une tension du marché immobilier sur les loyers : les loyers des agglomérations du littoral sont 28 % plus élevés que ceux de l'intérieur des terres **10**. Cet écart s'explique par le poids démographique (83 % de la population) et économique (83 % des effectifs d'emploi) que représentent les agglomérations du territoire azuréen.

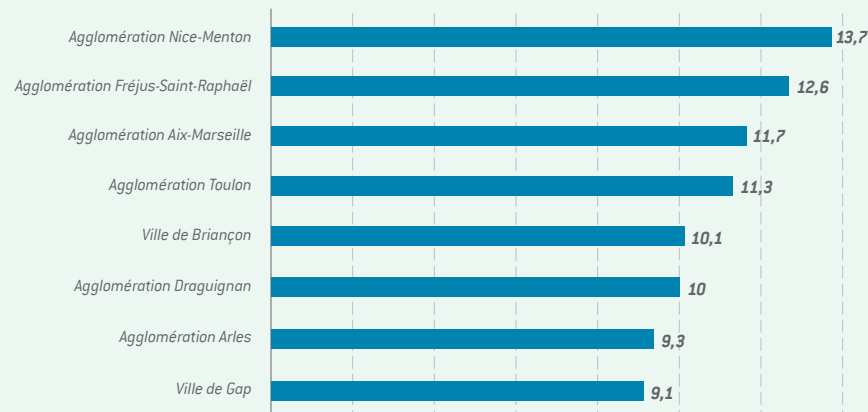
1. Cf. fichier de données associé au Baromètre pour plus d'informations.

### 9 Tension sur le marché immobilier local en France métropolitaine



### 10 Une tension du marché immobilier qui se retrouve dans les loyers du parc privé

Loyers médians en €/m<sup>2</sup> en 2015  
Source : Adil de la région – Traitement Dreal



## Production de logement social : la dynamique se poursuit

Source : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le cadre de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), afin de répondre aux enjeux sociaux et économiques de la région, un objectif de production de 48 271 logements locatifs sociaux répartis sur 166 communes entre 2014 et 2016 avait été fixé. En 2017, pour la troisième année consécutive, la production de logements sociaux a dépassé la barre des 10 000 logements financés (2 717 PLAI, 4 503 PLUS, 3 195 PLS, 71 PLAI adaptés), signe que la dynamique collective se poursuit. Néanmoins, il reste à produire 185 000 logements sociaux d'ici 2025 pour répondre aux objectifs de la loi<sup>1</sup>. Le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) a fixé pour l'année 2018 un objectif de 20 192 logements répartis pour 30 % en PLAI, 50 % en PLUS et 20 % en PLS.

## La demande et l'attribution de logements locatifs sociaux

Source : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La réforme de la demande et des attributions de logements sociaux se met progressivement en place en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 9 EPCI ont créé leurs Conférences intercommunales du logement (CIL), leur permettant d'engager l'élaboration des Conventions intercommunales d'attributions (CIA). L'objectif sera de s'assurer que les ménages prioritaires puissent être accueillis dans un logement social tout en régulant la concentration des ménages en précarité économique et sociale en vue d'une réelle mixité sociale, essentiellement dans les Quartiers politique de la ville (128 en région).

En région, 70 % des ménages sont éligibles au logement social, dont plus du tiers en PLAI. Le nombre de demandes toujours actives a augmenté de 1 % entre janvier et décembre 2017 (de 163 816 à 171 728), évolution similaire au niveau national. Sur la même période, 24 000 demandes ont été satisfaites, soit 14 % du flux des demandes actives. Ce nombre est en progression depuis 2016 (+ 5 %).

1. Cf. fichier de données associé au Baromètre pour plus d'informations.

## L'ACCORD CADRE HABITAT JEUNES : UN OUTIL POUR ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENT DES JEUNES

L'Union régionale pour l'habitat des jeunes (Urhaj) copilote, avec la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), la Commission régionale habitat jeunes (CRHAJ) dans le cadre du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). L'objectif est de mettre en œuvre l'accord cadre national visant à la réhabilitation et à la requalification des résidences habitat jeunes, tout en stimulant la création de nouveaux établissements sur l'ensemble du territoire régional.

Cette approche a deux principaux avantages : d'une part, elle encourage le développement de Maîtrises d'ouvrage collectives (MOC) associant les partenaires (gestionnaires, bailleurs, représentants de l'État et collectivités...) dans une dynamique locale.

D'autre part, elle favorise l'adéquation entre l'offre de logement et la demande des jeunes tout en améliorant la performance énergétique des bâtiments.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, plusieurs opérations sont en cours, notamment la requalification et la réhabilitation de la résidence Habitat Jeunes de Cannes (portée par l'association le Logis des Jeunes de Provence) et celle de la résidence gérée par l'association Adamal à Salon-de-Provence. Ces deux opérations sont particulièrement emblématiques de l'approche partenariale des opérations de réhabilitation, de requalification et de création d'une offre de logements adaptée.

Ainsi, cette initiative permettra à terme de réhabiliter près de 200 logements à Cannes et plus de 100 à Salon.



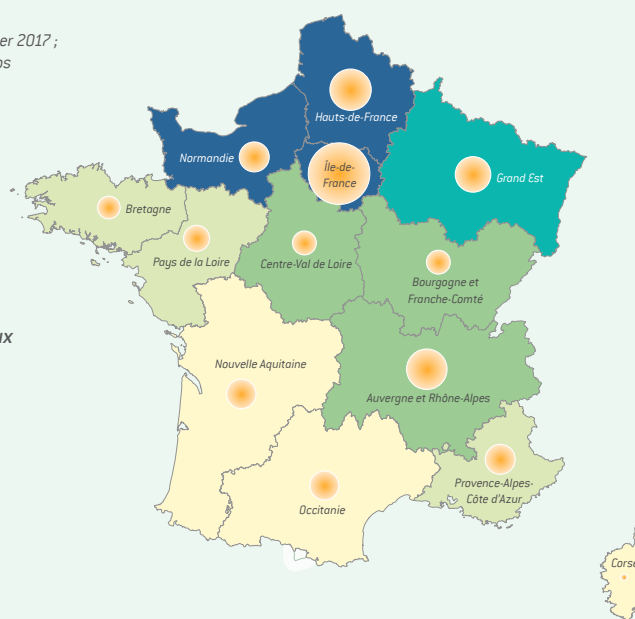
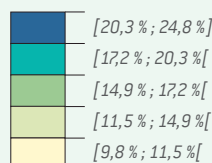
### 11 Taux de logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 parmi les résidences principales

En 2017, par région  
Source : SDES, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;  
Insee, RP2015 – Traitement Dros

Nombre de logements sociaux



Taux de logements sociaux







« Moi ça m'aurait arrangé le logement social, mais on m'a dit qu'il y a une attente de quatre ans. Du coup, j'attends. »  
*Bilel, 26 ans, Antibes*

Au niveau régional, les demandes sont satisfaites pour deux tiers d'entre elles par les différents contingents réservataires **12** et près de 50 % des attributions ont lieu dans le territoire des Bouches-du-Rhône.

Au titre du Dalo, en 2017, 13 021 dossiers ont été déposés, 4 125 demandes reconnues prioritaires et urgentes et 2 391 demandes satisfaites. Au 31 décembre, 5 266 dossiers sont en attente de relogement, dont 3 600 classés hors délai (c'est-à-dire, selon les zones géographiques<sup>2</sup>, plus de 3 ou 6 mois après la reconnaissance du statut prioritaire et urgent).

2. 3 mois dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et le Vaucluse ; 6 mois dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Var.

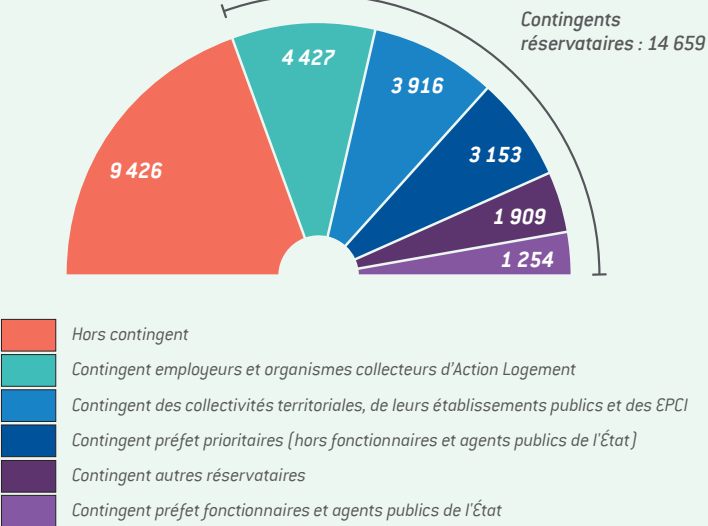
**La démarche exploratoire**

*La participation des habitants à la vie de leur quartier, la mixité et l'égalité entre hommes et femmes dans l'exercice du droit à la ville, sont des piliers fondamentaux pour « bien vivre ensemble » à l'échelle d'un quartier, d'une ville et plus largement au sein de la société.*

*Le projet de « démarche exploratoire » mené par l'association Parcours de Femmes dans la commune de Cannes a vu le jour suite à de nombreux témoignages de femmes accompagnées concernant leur vie au quotidien (en particulier dans le quartier politique de la ville « Ranguin-Frayère »). L'objectif premier était de travailler sur le sentiment d'insécurité et de s'intéresser à ce qui peut freiner les femmes dans leurs déplacements et leur « bien vivre » dans le quartier. Différentes méthodes ont été utilisées :*

**12 Demandes satisfaites au cours de l'année 2017 par type de réservataire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Entre début janvier et fin décembre 2017  
 Source : SNE – Traitement Dreal



Note : Plus d'informations sur les différents contingents dans le fichier de données associé au Baromètre.

- Des entretiens individuels et questionnaires concernant le quotidien, les déplacements, le ressenti sur le quartier...
- Un travail de cartographie sur des itinéraires quotidiens et des lieux qu'elles considèrent comme « insécurisants » ;
- Des groupes de travail en binôme avec une psychologue pour les faire s'exprimer sur la place de la femme dans la ville, la mixité et le sentiment d'insécurité ;
- Des marches exploratoires en groupes restreints à différents moments de la journée sur le même trajet ;
- Des réunions de restitution et de rédaction des propositions.

*À l'issue de ce travail, une présentation des résultats a été réalisée auprès des services de la mairie et de l'agglomération en charge de la rénovation urbaine. Des réunions, auxquelles étaient conviées l'ensemble des habitants du quartier, se sont également tenues par la suite pour faire le point sur les évolutions et/ou problématiques persistantes.*

*Ce travail, qui a impliqué 13 femmes pendant 8 mois, démontre la volonté des femmes d'entreprendre, d'améliorer leur quotidien et de s'investir pour « mieux vivre leur quartier » et leur ville. Le fait d'être entendues et forces de propositions a permis aux participantes de reprendre confiance en elles, de retisser du lien social, parfois même de redécouvrir leur quartier.*





## REGARD D'UNE PERSONNE ACCOMPAGNÉE

# La participation des personnes accompagnées : 3 questions à Guy Chauvin

Membre du Conseil régional des personnes accueillies/accompagnées (CRPA)  
et du Conseil national des personnes accueillies/accompagnées (CNPA)

### Quel a été votre parcours jusqu'à votre intégration au sein du CRPA ?

Au départ, j'étais quelqu'un de bien intégré d'un point de vue social puisque j'étais chargé d'enseignement à la Fac d'Aix-en-Provence. Mon histoire est d'une banalité affligeante : un divorce qui s'est très mal passé suivi de plusieurs séjours à l'hôpital de Montfavet. Ça a duré 5 ans avec épuisement de tous les droits auxquels je pouvais prétendre. Par définition, quand on a tout perdu il ne reste plus rien. Et donc à l'issue de ma dernière hospitalisation, il n'y a pas eu d'autre solution que de me faire intégrer le CHRS de l'hôpital de Montfavet. J'y suis resté pendant 2 ans à l'issue desquels j'ai intégré la maison relais de l'association l'Aharp à Avignon en 2013 et j'y suis toujours. Du fait de ces multiples hospitalisations, je suis totalement sorti du circuit de l'emploi salarié avec des difficultés considérables de réembauches dues à 3 facteurs : l'absence d'emploi pendant une longue période ; mon âge, puisque j'ai 60 ans (j'avais 51 ans quand je suis sorti du circuit habituel) ; j'ai toujours occupé des postes plutôt qualifiés et dans des rôles d'encadrement, ce genre de fantaisie, ça ne pardonne pas. Je ne suis pas d'un caractère à rester assis, je n'ai pas envie de rester chez moi entre mes 4 murs, donc je me suis dans un premier temps impliqué au sein d'une association spécialisée dans la distribution de micro-crédits, l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), en tant que bénévole pendant 3 ans. Puis, j'ai intégré ce qui était à l'époque le Conseil consultatif régional des personnes accueillies/accompagnées (CCRPA), devenu avec le décret de 2016 le Conseil régional des personnes accueillies/accompagnées (CRPA)

et je participe aussi au Conseil national des personnes accueillies/accompagnées (CNPA) au niveau national. Je parle volontiers, mais je représente un cas un peu particulier par mon profil, par mon implication plus élevée que la moyenne des personnes qui participent au CRPA.

### Qu'est-ce qui vous a motivé, donné envie de vous investir dans cette instance ?

Au départ j'avais peu d'informations sur le rôle du CRPA et sur le déroulé des réunions. La première fois que j'y suis allé, je suis resté en retrait, j'ai regardé ce qui se passait. Lorsque j'ai reçu le compte rendu, je me suis dit que ça pouvait être intéressant. Puis assez vite, comme il y a peu de personnes qui veulent s'engager au-delà des 4 réunions annuelles, on m'a sollicité et je me suis impliqué. Je me trouve bien dans ce type de structure, je me trouve bien dans mes rapports avec les personnes que j'ai l'occasion de rencontrer. À travers le CRPA, j'ai eu l'occasion de rencontrer des personnes très différentes, venant de structures et institutions diverses : Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DR-DJSCS), Dispositif régional d'observation sociale (Dros), Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), Comité local de santé mentale. J'ai rencontré ces gens-là parce que je faisais partie du CRPA. Si j'étais resté seul dans mon coin, personne ne serait venu me chercher pour participer à une commission. Et ce qui m'intéresse vraiment, ce sont les contributions. Est-ce que les contributions du CRPA font radicalement changer le monde ? Je ne pense pas. Mais, petit à petit, à force, ça fini par infuser.

### Selon vous, quelle est la plus-value du CRPA, ses points forts, dans la reconnaissance et la prise en considération de la parole des personnes accompagnées ? Et quelles sont les éventuelles limites que vous avez pu identifier ?

Les interventions du CRPA, par exemple au niveau des organismes de formation, permettent un changement de regard des travailleurs sociaux sur le rapport qu'ils peuvent avoir avec les personnes qu'ils accompagnent. Nous évoquons les questions de l'empowerment, de la participation à la co-construction et les difficultés que cela peut poser pour les travailleurs sociaux. Par exemple, c'est plus facile, quand on a été dans une situation comme la mienne, d'expliquer pourquoi il peut y avoir de la part des publics accompagnés un mécanisme de résistance face à des gens qui sont là pour les aider.

Selon moi, les personnes accompagnées restent malgré tout peu et mal entendues. Il y a beaucoup de sollicitations au niveau du CRPA mais depuis peu. Les administrations s'ouvrent et cherchent à associer des personnes accompagnées dans leurs démarches. C'est positif, mais cela reste encore insuffisant. Les personnes accompagnées sont également mal entendues car elles n'ont parfois pas les mots ou ne sont pas capables de formuler leur pensée de manière audible auprès des cadres de l'administration centrale par exemple. Certaines administrations ne vous comprennent que lorsque vous parlez le même langage. Recueillir le témoignage des personnes accompagnées nécessite d'être patient, de prendre suffisamment de temps pour arriver à ce que la parole émerge. Mais 9 fois sur 10, quand vous cherchez à exprimer une pensée et que vous n'arrivez pas à le faire, vous êtes perçu comme ayant un niveau socio-éducatif faible. Vous voyez les portes se fermer et vous avez le sentiment d'être impuissant.

# Tableau de bord par département (Dernières données disponibles)

Sources : Caf de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Insee, Pôle emploi, Direccte Paca/Sese, Pôle emploi/Dares, Carsat Sud-Est, DRSM Paca-Corse, SDeS – Traitement Dros

|  | Alpes-de-Haute-Provence | Hautes-Alpes | Alpes-Maritimes | Bouches-du-Rhône | Var   | Vaucluse | Région |
|--|-------------------------|--------------|-----------------|------------------|-------|----------|--------|
| <b>PAUVRETÉ / CONDITIONS DE VIE</b>  |                         |              |                 |                  |       |          |        |
| Taux de bas revenus (2017, en %)   | 19,1                    | 15,6         | 18,6            | 23,7             | 19,9  | 22,5     | 21,4   |
| Taux de familles monoparentales à bas revenus (2017, en %)                         | 49,5                    | 40,7         | 40,3            | 49,0             | 45,7  | 48,2     | 46,2   |
| Revenu médian des foyers à bas revenus (2017, en €)                                | 734                     | 757          | 741             | 727              | 732   | 741      | 733    |
| Taux d'allocataires dépendants des prestations Caf (2017, en %)                    | 15,2                    | 12,3         | 15,0            | 18,2             | 16,2  | 15,4     | 16,6   |
| Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif (2017, en %) (p)                 | 9,1                     | 7,3          | 8,2             | 10,3             | 9,3   | 9,4      | 9,4    |
| Évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif (2016/2017, en %) | -0,2                    | 3,0          | -0,1            | 0,6              | 0,8   | 0,9      | 0,6    |
| Persistance des allocataires du RSA socle non majoré (2017, en %)                  | 51,6                    | 50,7         | 47,9            | 60,0             | 56,6  | 52,4     | 56,3   |
| <b>FORMATION / INSERTION / EMPLOI</b>  |                         |              |                 |                  |       |          |        |
| Jeunes non insérés (2015, en %)  | 29,5                    | 23,3         | 23,4            | 24,8             | 28,8  | 31,2     | 26,0   |
| Part des demandeurs d'emploi de longue durée (2017, en %)                          | 44,9                    | 43,2         | 40,8            | 43,3             | 41,4  | 44,7     | 42,6   |
| Taux de chômage localisé annuel moyen (2017, en %)                                 | 11,1                    | 8,7          | 10,0            | 11,2             | 10,5  | 12,0     | 10,8   |
| Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés (2017, en %)                            | 49,9                    | 48,8         | 47,8            | 53,4             | 46,9  | 50,2     | 50,2   |
| Part des salariés en emploi stable (2015, en %)                                    | 81,6                    | 75,4         | 86,5            | 85,6             | 84,1  | 83,1     | 84,8   |
| <b>LOGEMENT</b>  |                         |              |                 |                  |       |          |        |
| Part des logements suroccupés (2015, en %)   | 6,2                     | 5,9          | 19,8            | 13,0             | 10,4  | 7,4      | 12,9   |
| Part des logements locatifs sociaux parmi les résidences principales (2017, en %)  | 9,4                     | 12,1         | 10,3            | 17,3             | 9,7   | 13,5     | 13,3   |
| <b>SANTÉ</b>   |                         |              |                 |                  |       |          |        |
| Part des assurés de moins de 65 ans bénéficiaires de la CMU-C (2017, en %)         | 9,0                     | 5,8          | 7,6             | 13,7             | 10,2  | 11,3     | 11,1   |
| <b>PERSONNES ÂGÉES</b>   |                         |              |                 |                  |       |          |        |
| Indice de vieillissement de la population (2015, en %)                             | 114,0                   | 98,6         | 110,7           | 80,5             | 115,6 | 85,9     | 95,7   |
| Taux d'allocataires du minimum vieillesse (2017, en %)                             | 4,2                     | 2,9          | 5,9             | 6,4              | 4,7   | 4,8      | 5,5    |

## GLOSSAIRE

Le site Internet du Dros dispose d'une rubrique « Glossaire » qui contient l'ensemble des éléments de définitions, sigles et notes méthodologiques des publications du Dros.

[www.dros-paca.org/fr/glossaire-du-dros/](http://www.dros-paca.org/fr/glossaire-du-dros/)

## EN SAVOIR PLUS...

1. Michalesco F., « Niveaux de vie en 2014 - Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 2<sup>e</sup> région la plus marquée par les inégalités », Insee, *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur*, n°53, novembre 2017
2. Durieux S., Essaïeh D., Joutard C., « Des disparités femmes-hommes vis-à-vis de l'emploi marquées dans le Vaucluse, moindres dans les Hautes-Alpes », Insee, *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur*, n°57, décembre 2017
3. Delage V., Winnicki P. et al., « Bilan économique 2017 - Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee conjoncture Provence-Alpes-Côte d'Azur*, n°20, mai 2018
4. Dreal Provence-Alpes-Côte d'Azur, « Chiffres clés sur la demande de logement social », septembre 2017
5. Observation Paca Conjoncture, communiqué n°31, mai 2018
6. Adaoust S., « Autant de personnes aux frontières du chômage que de chômeurs », Insee, *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur*, n°52, octobre 2017
7. Habitat – Logement, Panorama des sources de données, Dreal, consulté en ligne [http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Panorama\\_sources\\_donnees\\_Habitat\\_Logement.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Panorama_sources_donnees_Habitat_Logement.pdf)

## LES CAHIERS DU DROS

Vous pouvez consulter les autres cahiers du Dros sur notre site Internet :

[www.dros-paca.org/fr/les-cahiers-du-dros/](http://www.dros-paca.org/fr/les-cahiers-du-dros/)

Pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, le Dros met à disposition sur son site Internet un fichier de données contenant l'ensemble des chiffres et illustrations de la présente publication. Vous y trouverez également des analyses et des données complémentaires, comme par exemple l'ensemble des chiffres clés déclinés au niveau des EPCI.

## DISPOSITIF RÉGIONAL D'OBSERVATION SOCIALE

15 rue Malaval – 13002 Marseille

Tél. : 04 84 52 41 24

E-mail : [dros.cafmarseille@caf.cnafmail.fr](mailto:dros.cafmarseille@caf.cnafmail.fr) – [www.dros-paca.org](http://www.dros-paca.org)

Directeur de la publication : Jean-Pierre Soureillat

Directeur adjoint de la publication : Bernadette Melmont

Rédacteur en chef : Julie Bertrand

ISSN : 2101-6038

Design graphique : Quentin Devanne - [quentin.devanne@outlook.com](mailto:quentin.devanne@outlook.com)

Crédits photographiques : Jean-Christophe Charles ; Julie Bertrand ; pixabay.com

Remerciements à : Jean-Philippe Berlemont, Gérard Delga, Léopold Carbonnel et Jérôme Blanche (DRDJSCS), Jacques Vergnes-Carles et Mireille Assedo (Conseil Régional), Jean-Luc Billand et Claire Comet (CD 04), Sylvette Bondarnaud et Didier Marcon et Sylvette Bondarnaud (CD 05), Christophe Paquette (CD 06), Annie Hénault (CD 13), Isabelle Delaunay (CD 84), Joël Tourniaire (Caf 05), Ana Bernard (Caf 13), Laure Versolato (Caf 83), Emmanuelle Vosseler-Rostaing (Caf 84), Christelle Blanco et Mathilde Prisset (Dros), Emmanuel Joseph (ARS), Aude Lévêque (Fondation Abbé Pierre), Delphine Artaud et Nicolas Chauvot (Insee), Somoudom Inthavong et Lydie Chaintreuil (ORM), Manuel Pinto (Petits frères des pauvres), Nicolas Bianco et Lucie Condamino (Pôle emploi), Francis Vernède (URIOPSS).



**DISPOSITIF RÉGIONAL  
D'OBSERVATION SOCIALE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**